



Cotonou, le 31 janvier 2025

N°019-25/LD/PDT/SA

COMMUNIQUÉ (Relatif à l'actualité politique)

La question de la dévolution du pouvoir passe nécessairement par l'organisation d'élections inclusives, transparentes équitables et pacifiques. C'est fort de ce postulat que toutes les fois que l'occasion lui a été donnée, le parti Les Démocrates l'a martelé et rappelé au régime en place.

Le lundi 22 janvier 2024, lors de la rencontre que le Président de la République a accordé aux vingt-huit (28) députés du parti Les Démocrates, il s'est engagé à terminer son second et dernier mandat en faveur d'une alternance dans les mêmes conditions de son accession à la magistrature suprême en 2016, c'est à dire dans la paix et dans la ferveur, gage de stabilité et de sécurité pour tous.

Sauf que quelques semaines après, l'échec du projet de révision de la Constitution initié et soutenu par les partis de sa majorité au parlement a laissé la place à une vendetta contre le peuple à travers un durcissement du Code électoral par l'aggravation des conditions d'attribution des sièges aux prochaines élections législatives.

En effet, l'instauration du concept d'accord de gouvernance au profit exclusif des partis UPR et BR pour suppléer à leur incapacité d'obtenir chacun vingt pourcent (20%) du suffrage exprimé dans toutes les circonscriptions électorales, a sonné dans l'esprit des béninois comme une stratégie ourdie d'usurpation de la souveraineté du peuple qui en est pourtant le seul détenteur.

Le Code électoral tel que modifié le 5 mars 2024 est une négation de la démocratie et fait le lit à un régime monarchique au détriment de la République et menace gravement la paix et la stabilité politique de notre cher pays.

06 BP 1325

Cotonou

+ 229 55 83 83 83

+ 229 66 69 33 33

Email : ldlesdemocrates@gmail.com

"Les démocrates, tous unis pour la patrie !"

Enregistré sous : 2020/N°043/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP/SA du 22 Décembre 2020 - IFU : 6202233184437

C'est pourquoi, le Parti Les Démocrates, invite une fois encore le Chef de l'Etat, à s'engager dans la dynamique et dans la voie du dialogue pour une véritable décrispation politique qui ne fera que grandir notre Nation aux yeux du monde à moins d'une année de la tenue des élections générales.

Abordant la question du procès portant sur les faits présumés d'atteinte à la sûreté de l'Etat et par la décision rendue par la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) ce jeudi 30 janvier 2025, le Parti Les Démocrates en prend acte.

Toutefois, au vu des irrégularités soulevées par le Collège des avocats des accusés et des procès antérieurs des Camarades Réckia MADOUGOU, Joël AÏVO et bien d'autres citoyens, le Parti Les Démocrates a pu noter avec l'ensemble de nos concitoyens que la justice béninoise continue de saborder à l'exécutif dans la destruction de toute initiative d'indépendance et d'équité du système judiciaire.

Il nous a apparu au regard de notre droit positif pénal que la justice était plus pressée que les accusés à rendre une décision pour un dossier criminel de moins de cinq mois en parallèle au dossier des faits portant sur la disparition de Quatre milliards de FCFA du caveau de la Direction Général des Impôts dont la procédure a fait plus de cinq (05) ans avant le procès.

Le délai raisonnable pour l'intervention d'un jugement ne signifie pas précipitation et zèle judiciaire au point de nier à des accusés le droit de constituer des défenseurs.

Les piliers d'une démocratie ne tiennent debout que si sa justice est tournée vers l'équité et le respect des textes sans distinction de couleur et d'opinion politique et cela est valable au Bénin plus encore aujourd'hui que par le passé.

Investissons-nous plus que jamais dans les actions qui garantissent des lendemains meilleurs aux futures générations.

Dieu garde et bénisse le Bénin.



Pour le Président, PO.
Le Secrétaire à la Communication

Dr Guy Dossou MITOKPE